

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 19 septembre 2017.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Madame Martine LAUNER ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Régine HERR ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT et Monsieur James GUILLEPAIN

Absents-Excusés : Monsieur Sylvain COCHET et Monsieur Pascal COFFRE

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 30 juin 2017 approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-26 : RAPPORT 2016 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DELIBERATION 2017-27 : RAPPORT 2016 SUR LES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Suite à la législation en vigueur, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, qui a été établi par le Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et adopté préalablement par le Conseil de la Communauté, qui a compétence dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

DELIBERATION 2017-28 : VENTE PARCELLE COMMUNALE ET TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS

En raison de l'installation de la micro-crèche des Diablotins au 9 rue Henri Martin en Septembre 2017, les associations du village n'auront désormais plus de salle pour leurs diverses activités.

Dans l'attente d'une solution, les associations se réuniront en mairie, soit dans la salle du conseil soit dans la salle Saint Nivard.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de trouver une solution pour la poursuite des activités de nos associations.

Monsieur le Maire, a demandé une estimation de la parcelle située à proximité de l'ancien lavoir auprès d'une agence immobilière et d'un notaire. Il propose de vendre cette parcelle afin de pouvoir construire une nouvelle salle, notamment pour les associations, sous le préau de l'ancienne école 7 rue pasteur. 2 implantations pourraient voir le jour : la salle Clair Vigne à côté de l'Eglise ou le préau de l'ancienne école derrière la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, a donné son accord de principe pour vendre une parcelle communale et ainsi construire une nouvelle salle derrière la mairie. Il autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION 2017-29 : RETRAIT DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION

La Municipalité de Champillon fait partie du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région depuis de nombreuses années afin de faire bénéficier aux enfants de la Commune des cours de musique et de permettre des interventions musicales dans les écoles.

Or, il s'avère qu'il y a de moins en moins d'enfants champillonnais inscrits au Syndicat et que les interventions musicales dans les écoles sont de plus en plus compliquées à introduire dans les emplois du temps du fait de la réforme des rythmes scolaires pour une cotisation annuelle de plus en plus élevée.

De plus, Champillon dispose déjà dans sa propre communauté de communes (CCGVM) d'une école de musique (MJC Intercommunale d'Ay).

Par ailleurs, les nouvelles règles de calcul qui ont été modifiées sans que nous n'en votions le principe ont considérablement changé le montant de notre participation annuelle, laquelle se trouve désormais tout à fait disproportionnée par rapport au service rendu.

Aussi, je vous propose que la commune de Champillon se retire du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, a décidé de solliciter le retrait de la Commune de Champillon du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa région

DELIBERATION 2017-30 : MARCHE CHEMIN GRAND TERRE

Suite à la commission d'Appel d'offre en date du 18 Avril 2017, le contrôle de légalité a refusé de retenir l'entreprise Colas pour son offre variante. C'est donc l'offre de base qui a été retenue.

Toutefois, le contrôle de légalité nous demande depuis cette date tous les documents relatifs à notre marché et à cette entreprise.

Monsieur le Maire propose donc de casser ce marché en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de casser ce marché si besoin.

DELIBERATION 2017-31 : PARKING JOEL CHAYOUX RUE HENRI MARTIN

Monsieur Joël CHAYOUX a interpellé le Maire et d'autres élus à plusieurs reprises, afin de proposer un échange entre « son parking » situé rue Henri Martin et la vigne communale située rue des Gouttes d'Or.

Le conseil municipal a donc délibéré sur cet éventuel échange, en l'absence de Mme Annick Chayoux qui n'a pas pris part au débat et a décidé à 9 voix contre. Annick CHAYOUX n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION 2017-32 : PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE

La procédure de reprise de concession en état d'abandon se termine. Le dernier procès-verbal de constatation de ces concessions a été établi le 23 dernier.

Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer sur la reprise de l'ensemble de ces concessions, étant donné qu'aucun concessionnaire ne s'est manifesté afin de conserver sa concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, la reprise de l'ensemble de ces concessions et autorise le Maire à prendre un arrêté individuel pour chaque reprise de concession.

DIVERS :

Les vœux du Maire auront lieu le Jeudi 21 Décembre 2017, les élus sont invités à se rapprocher de Martine Launer pour la préparation de ceux-ci.

Le 20^{ème} marché de Noël aura lieu le samedi 10 décembre 2017 à Tauxières-Mutry sur le thème des « lutins ».

L'inauguration de la « gloriette » (place de l'Eglise) aura lieu lors de la prochaine Saint Vincent, le 22 Janvier 2018.

Séance levée à 21h00